

2. Evaluation des travaux figurant dans le plan d'action 2016

2.1 Coordination intercantonale en matière de géoinformation

No	Désignation	CCGEO-no	Période
I-01	Réorganisation de la CCGEO	10.02	2016
Situation initiale	La coordination intercantonale dans la géoinformation (CIGEO) et la CCGEO ont fusionné et forment « la nouvelle CCGEO ». La CCGEO doit être maintenant réorganisée et optimisée selon les prescriptions de la DTAP.		
Buts	La CCGEO est organisée de manière à remplir son mandat de prestations de façon optimale.		
Mesures pour 2016	Le document de l'organisation CCGEO sera remanié, les statuts seront adaptés, les variations saisonnières des affaires courantes de la CCGEO seront ajustées à celles de la DTAP. Les devoirs de la CIGEO seront repris et les pages d'accueil fusionnées. Mise en place du directeur du centre opérationnel CCGEO. Prendre connaissance des requêtes des membres lors de visites effectuées sur place.		
Coordination	Direction DTAP, comité d'accompagnement géoinformation		
Résultats fin 2016	Les documents exigés par la DTAP (p.ex. Budget, plan d'action) sont disponibles dans les délais. L'échange avec la direction de la DTAP a été institutionnalisé. La place de directeur du centre opérationnel de la CCGEO sera effective vers mi-2016. Le centre opérationnel a eu des échanges avec la majorité des membres.		

La prise en charge par la CCGEO des tâches et des obligations de la CIGEO s'est déroulée sans anicroche. Le poste de directeur du centre opérationnel a été pourvu en juin 2016. Une présentation de la CCGEO a été proposée aux membres et a suscité un vif intérêt. Le document décrivant l'organisation de la CCGEO est en cours de révision. Les statuts ont été adaptés pour tenir compte de la fusion.

Les mesures ont toutes été prises
L'action est proche de sa conclusion

No	Désignation	CCGEO-no	Période
I-02	Coordination des conférences sectorielles, DTAP et Confédération	10.01	2016
Situation initiale	L'échange d'informations entre les autres conférences sectorielles (p. ex. CCE, COSAC, Cadastre Suisse), les associations des communes (ACS) et l'union des villes suisses (UVS), la confédération et la direction de la DTAP est jusque-là demeuré irrégulier. Il devrait se faire de manière plus systématique.		
Buts	L'échange d'informations entre les divers partenaires fonctionne.		
Mesures pour 2016	Définir les échanges d'informations entre la CCGEO, les conférences sectorielles et la direction de la DTAP. Incorporer l'UVS et l'ACS dans la CCGEO, proposer une adhésion. Soigner et institutionnaliser les échanges avec la COSIG.		
Coordination	Conférences sectorielles, comité d'accompagnement géoinformation, direction de la DTAP, COSIG.		
Résultats fin 2016	Les moyens et contenus de communication ainsi que les compétences sont clairement définis.		

La communication (moyens et contenu) et les compétences ont été majoritairement clarifiées avec la Confédération (surtout COSIG), la DTAP et les conférences spécialisées. Un échange régulier a lieu avec la DTAP et les conférences spécialisées via le comité de suivi Géoinformation. Des réunions sont organisées avec COSIG, soit ponctuellement (dans le domaine stratégique), soit périodiquement (mensuellement dans le domaine opérationnel). Le concept de communication manque encore pour pouvoir clore cette action, raison de sa reconduction en 2017.

✘ La mesure a été traitée, l'adoption du concept de communication manque encore
L'action est reconduite en 2017

No	Désignation	CCGEO-no	Période
I-03	Archivage et disponibilité assurée des géodonnées	14.24	2016-2019
Situation initiale	Le groupe de travail SIK de la conférence suisse sur l'informatique (SIK-GIS) a examiné au niveau conceptuel l'archivage et la disponibilité assurée des géodonnées cantonales comme l'exige la LGéo. Il suggère que cette thématique soit traitée par la CCGEO.		
Buts	Des recommandations sur l'archivage et sur la disponibilité assurée des géodonnées cantonales seront mises en place.		
Mesures pour 2016	Etablir et conduire un large groupe de travail. Sensibiliser les conférences spécialisées et chercher la collaboration avec la confédération et les archives cantonales. Initialiser le projet d'archivage et de disponibilité assurée des géodonnées.		
Coordination	Swisstopo, conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA), Cadastre Suisse		
Résultats fin 2016	Un groupe de travail a été convoqué et fonctionne. L'initialisation du projet d'archivage et disponibilité assurée a démarré.		

Le projet a pu être lancé en 2016. Un courrier électronique a été adressé à la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA) ainsi qu'au Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO) et un premier entretien a eu lieu le 23 septembre 2016, auquel des représentants du CECO et de la CCGEO ont aussi pris part. Il a été décidé à cette occasion que le projet serait suivi par des représentants du CECO au plan technique et que des représentants de la CCGEO se chargeraient de faire avancer les travaux. Il a été jugé, lors d'un premier examen, que le modèle de plan de conservation et d'archivage élaboré par la Confédération était adapté aux besoins cantonaux.

Des contacts ont également été noués avec swisstopo concernant les formats de versement (GeoSIP). Il ressort de la prise de position de l'Office que les préparatifs ne sont pas encore suffisamment avancés pour qu'il puisse être judicieux de s'investir dans cette thématique. La CCGEO est toutefois tenue informée en permanence des activités de swisstopo et sera intégrée au processus dès qu'une norme eCH sera développée. Selon swisstopo, ce ne sera pas le cas avant un an ou deux.

✔ Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se prolonge jusqu'en 2019

No	Désignation	CCGEO-no	Période
I-04	Soutien opérationnel, réalisation et exploitation du cadastre RDPPF	14.13	2016-2019
Situation initiale	La 1 ^{ère} étape du cadastre RDPPF avec 8 cantons pilotes a pris fin en 2015. La 2 ^{ème} étape a commencée pour les cantons restants. Ils seront soutenus par trois groupes de support (est, ouest et centre) des cantons pilotes de la 1 ^{ère} étape. Il ressort de la stratégie fédérale du cadastre RDPPF 2016 – 2019, que la CCGEO est responsable de la coordination générale des jeux de données cantonaux. Le cadastre Suisse est la conférence responsable du cadastre RDPPF.		
Buts	Les cantons se soutiennent mutuellement, d'une part pour la mise place technique		

	du cadastre RDPPF et d'autre part pour la saisie et la préparation des thèmes du cadastre.
Mesures pour 2016	Important cofinancement de la confédération pour l'établissement et le développement du cadastre RDPPF.
Coordination	GCS, swisstopo-COSIG, Cadastre Suisse.
Résultats fin 2016	Des possibilités supplémentaires de cofinancement fédéral sont clarifiées.

Une participation supplémentaire de la Confédération au financement du cadastre RDPPF pour les cantons de la seconde étape a été obtenue en coordination avec la conférence partenaire CadastreSuisse. Un montant global de 1,2 million de francs sera versé durant la phase d'introduction (instruction Cadastre RDPPF - Indemnités fédérales révisée¹). Il est renvoyé aux travaux de la CdC dans le cadre du contrôle de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons pour un financement supplémentaire. swisstopo assure la haute surveillance du cadastre RDPPF avec compétence. La CCGEO est un peu inquiète de la tendance à la centralisation qui se manifeste au sein de la Confédération, se traduisant notamment par l'édiction d'instructions très détaillées et le choix des projets prioritaires. La marge de manœuvre des cantons au niveau de la tenue du cadastre est de plus en plus restreinte et l'importance des clients locaux est trop peu prise en compte. Les cantons de la seconde étape doivent être mieux intégrés dans le processus de développement du cadastre. Un poids supplémentaire devra être accordé au thème du cadastre RDPPF en 2017.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se prolonge jusqu'en 2019

No	Désignation	CCGEO-no	Période
I-05	Développement du catalogue des géodonnées de base (www.geodonnees-de-base.ch)	10.04	2016-2017
Situation initiale	Les catalogues des géodonnées de base fédérales, cantonales et communales seront rassemblés et rendus accessibles au public dans l'application géodonnées de base.ch. L'application doit être optimisée et connectée aux sources d'informations existantes de la confédération et des cantons.		
Buts	Le développement stratégique du catalogue des géodonnées de base est clarifié. Les catalogues de géodonnées de base de tous les niveaux institutionnels sont d'ores et déjà mis à disposition. Ces catalogues sont connus et utilisés.		
Mesures pour 2016	Analyse de l'application existante, clarifier l'interaction avec les sources d'informations apparentées (geocat.ch, Monitoring minimale Geodatenmodelle). Clarifier le cofinancement ou la prise en charge des tâches par la confédération.		
Coordination	COSIG		
Résultats fin 2016	Le rapport sur le développement du catalogue des géodonnées de base est disponible.		

Un rapport relatif à la rénovation de geodonnees-de-base.ch a été élaboré et approuvé par le comité directeur. Ce rapport présente l'état de mise en œuvre ainsi que les secteurs où se concentrent les difficultés principales de l'application et propose les étapes suivantes du processus. La rénovation de l'application doit être initiée en accord avec COSIG. Une mise en œuvre commune avec la Confédération doit être examinée dans ce cadre. Le soutien financier de la Confédération et la prise en charge de tâches par cette dernière seront clarifiés en 2017.

Les mesures prévues en 2016 ont été partiellement exécutées
L'action se prolonge en 2017

¹ <https://www.cadastre.ch/content/cadastre-internet/fr/manual-oereb/management/finance.html>

2.2 Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base

No	Désignation	CCGEO-no	Période
H-01	Accompagnement des communautés d'information spécialisées MGDM	11.01	2016 ff
Situation initiale	Des modèles de géodonnées minimaux (MDGM) seront réalisés au sein des communautés d'informations spécialisées en faveur de l'harmonisation des géodonnées de base au niveau suisse. Pour la moitié des géodonnées de base de compétence des cantons, les MGDM ont déjà été réalisés. Le comité de la CCGEO garantit la représentation des cantons au niveau de l'exécution pratique et de la mise à disposition des données.		
Buts	Les diverses communautés d'informations spécialisées utilisent les mêmes approches et standards de modélisation. Pour les cantons des MGDM pratiques seront élaborés et amenés à adoption.		
Mesures pour 2016	Prolonger la participation du centre opérationnel CCGEO dans les communautés d'informations spécialisées (FIG) afin d'assurer une qualité continue des MGDM dans l'intérêt des cantons. Mettre à la disposition des cantons des bases pertinentes pour donner leur avis sur les nouveaux MGDM. Apporter des bonnes expériences avec les communautés d'informations spécialisées de l'OFEV et autres FIG.		
Coordination	COSIG, les offices compétents de la confédération, les conférences cantonales, DTAP.		
Résultats fin 2016	La CCGEO est représentée dans les communautés d'informations spécialisées importantes et assure l'implémentation des MGDM.		

Un représentant au moins de la CCGEO a participé à chacune des réunions des FIG (ou ComInfos) ainsi qu'aux travaux de révision associés en 2016 et a pu y défendre les intérêts des cantons. Les membres de la CCGEO ont été prévenus par courrier des auditions de MGDM en cours et ont été priés de délivrer leurs avis. Ils ont été informés par la même occasion des participants des FIG et d'éventuels désaccords d'ordre technique au sein des FIG.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se poursuit

No	Désignation	CCGEO-no	Période
H-02	Echange de modèle conforme de géodonnées (MDX)	11.03	2016
Situation initiale	Dans le projet MDX, des instructions seront réalisées pour l'échange de géodonnées au moyen de services selon la LGéo. Ces instructions servent de fil rouge aux cantons pour la réalisation des géoservices exigés. Un accès simple sera réalisé, afin que l'utilisateur puisse consulter et utiliser les géodonnées de base sur le territoire suisse au moyen de services géographiques homogènes.		
Buts	Les instruction MDX sont bien acceptées par les centres de l'information géographique et seront pris en considération lors de leur planification. L'utilisation des géodonnées de base resp. des géoservices sera simplifiée et améliorée.		
Mesures pour 2016	Remaniement des instructions MDX selon les remarques faites après consultation. Elaboration du rapport final du projet et achèvement du projet. Faire approuver les instructions et le rapport final de projet, les publier et communiquer.		
Coordination	COSIG		
Résultats fin 2016	Les consignes d'instruction MDX sont approuvées, publiées et communiquées.		

Les instructions MDX et le rapport final du projet ont été approuvés par les mandants que sont swisstopo et la CCGEO. Le groupe de projet a été remercié pour son travail puis dissous. L'infrastructure

d'agrégation des cantons est adaptée conformément aux recommandations formulées (versions v2.0 et v3.0), au même titre que les interfaces avec la Confédération et les cantons.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action est terminée

No	Désignation	CCGEO-no	Période
H-03	Soutenir la standardisation (eCH)	11.06	2016 -2017
Situation initiale	<p>L'association eCH favorise, développe et adopte les E-Government Standards. Les standards sont directement liés dans le contexte de LGéo.</p> <ul style="list-style-type: none"> - eCH-0022: Standards Géoinformation - eCH-0056: Profil d'application géoservices (révision en cours 2015/16) - eCH-0118: GML règles de codage pour INTERLIS - eCH-0031: Géoinformation: INTERLIS 2 – manuel de références <p>Les thèmes de la géoinformation seront ponctuellement traités également dans les autres groupes spécialisés comme par ex. la catégorie des objets. Il manque un organe spécialisé de coordination, lequel fait avancer efficacement les standards des géoservices et les compare.</p>		
Buts	Encourager le développement coordonné des standards eCH et s'assurer de la participation des services spécialisés de géoinformation et de la CCGEO.		
Mesures pour 2016	<p>Participation de la CCGEO dans les services spécialisés, examen des thèmes lié à la géoinformation.</p> <p>Examiner, si dans le secteur de la géoinformation, un nouveau groupe eCH de coordination peut être formé.</p>		
Coordination	OSIG, COSIG		
Résultats fin 2016	Affiliation CCGEO et du nouveau groupe spécialisé en géoinformation réglée.		

La CCGEO a délivré des prises de position pour deux normes eCH relevant de sa compétence (eCH-0056 et eCH-0031). COSIG et la CCGEO ont par ailleurs mandaté l'OSIG pour qu'elle clarifie les compétences dans le domaine de la normalisation en géoinformation. Les mesures prévues en 2016 ont donc été initiées en cours d'exercice. L'action se prolonge en 2017.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se poursuit en 2017

No	Désignation	CCGEO-no	Période
H-04	Planning de mise en œuvre des géodonnées de base dans	12.03	2016 ff
Situation initiale	<p>Grâce à un planning commun de mise en place selon le droit fédéral, l'élaboration des divers MGDM s'effectue de façon coordonnée pour les géodonnées de base de la compétence des cantons. La mise en œuvre commune et coordonnée doit permettre et favoriser la mise à disposition en temps opportun et à large échelle de ces géodonnées de base sur tout le territoire par le biais de l'infrastructure d'agrégation.</p>		
Buts	Profiter des synergies entre les cantons afin d'accélérer la mise à disposition à grande échelle des géodonnées de base.		
Mesures pour 2016	<p>Chercher le consentement de DTAP pour le planning de mise en place.</p> <p>Consolider le planning de mise en place des géodonnées de base et l'imposer</p> <p>Collecter des nouvelles exigences en cours en ce qui concerne les priorités et proposer selon besoin d'autres programmes, les consolider et les faire adopter. Mettre en place un monitoring,</p>		
Coordination	DTAP, COSIG, les offices compétents de la fédération, les conférences cantonales.		
Résultats fin 2016	Les cantons soutiennent les programmes de mise en œuvre et signalent les dates prévues de mise en place. Les procédures et outils pour le planning de mise en		

	place sont établis.
--	---------------------

Le plan de mise en œuvre a été révisé, notamment en matière d'intégration des services fédéraux. Ce document a été mis en consultation auprès des membres de la CCGEO, des conférences cantonales spécialisées et des services fédéraux. Sa version consolidée devra être approuvée par le comité directeur de la CCGEO au début de l'année 2017 puis adoptée en assemblée plénière par la DTAP. La mise à disposition des jeux de géodonnées de base s'effectuera ensuite conformément au plan consolidé.

Les mesures sont proches de leur conclusion
L'action se poursuit

No	Désignation	CCGEO-no	Période
H-05	Programmes de mise en œuvre pour les géodonnées de base	12.04 ff	2016ff
Situation initiale	Se basant sur le planning de mise en œuvre (H-04), les programmes de mise en œuvre des géodonnées de base prioritaires mises à disposition seront définis. Pour chaque jeux de géodonnées de base prioritaire, un canton en prend la responsabilité et prépare avec l'aide du comité de la CCGEO les données des autres cantons pour la distributions via l'infrastructure d'agrégation.		
Buts	Mise à disposition prioritaire, efficiente et harmonisée des géodonnées de base selon la loi fédérale à la compétence des cantons selon la LGéo.		
Mesures pour 2016	Planifier, exécuter et vérifier les programmes de mise en œuvre des géodonnées de base selon le planning de mise en œuvre des géodonnées de base selon le planning de mise en œuvre. Préparation d'un jeux de géodonnées de base sous la responsabilité d'un canton.		
Coordination	Canton responsable et les services spécialisés de la confédération.		
Résultats fin 2016	Un canton est désigné responsable pour chaque MGDM dans les programmes de mise en œuvre approuvés. Les délais de mise à disposition communiqués par les cantons doivent être respectés.		

Un programme comprenant quatre thèmes a été proposé sur la base des exigences recueillies, conformément à ce que prévoit le plan de mise en œuvre. Le programme proposé a été mis en consultation auprès des membres de la CCGEO ainsi que des conférences cantonales spécialisées et des services fédéraux. Le programme suivant sera adopté au début de l'année 2017 par le comité directeur de la CCGEO sur la base des retours enregistrés. Les programmes de mise en œuvre I et II ont été initiés et chaque jeu de données a été placé sous la responsabilité d'un canton. Les cantons tardent encore trop à livrer leurs données dans l'IA et doivent être rappelés à leurs obligations. Le fait que le plan (H-04) et les programmes de mise en œuvre soient appuyés par la DTAP va contraindre davantage les cantons à livrer leurs données. Dans les plans d'action à venir, chaque programme de mise en œuvre est associé à une action spécifique.

Les mesures ont été partiellement exécutées
L'action est subdivisée pour créer une action par programme de mise en œuvre

2.3 Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG

No	Désignation	CCGEO-no	Période
N-01	Clarifier la collaboration confédération-cantons dans e-geo.ch	13.02	2016
Situation initiale	La collaboration entre la confédération et les cantons dans e-geo.ch n'avance pas. L'organisation e-geo.ch doit se consacrer à l'idée initiale d'un réseau axé vers la promotion de l'exploitation des besoins de la géoinformation et se départir de la mise en application opérationnelle.		
Buts	Collaboration entre la confédération et les cantons stable, reposant sur une con-		

	fiance et un fondement solide.
Mesures pour 2016	Clarifier l'avenir de e-geo.ch, permettre de décharger la task-force e-geo.ch
Coordination	Swisstopo, GCS, groupe d'accompagnement géoinformation.
Résultats fin 2016	Représentation mutuelle de la confédération et des cantons dans les organes de coordination ainsi que dans les groupes de travail opérationnels.

La convention particulière régissant le programme d'impulsion e-geo.ch a été dissoute par la DTAP et le DDPS. Il a donc été mis fin au programme avec l'infolettre (newsletter) n°28, à présent que tous les objectifs importants sont atteints. La Confédération et les cantons ont institutionnalisé les échanges par leurs participations croisées dans les organes stratégiques que sont le GCS (swisstopo, COSIG) et le comité de suivi Géoinformation (DTAP) et par des réunions régulières au niveau opérationnel (COSIG et CCGEO).

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action est terminée

No	Désignation	CCGEO-Nr.	Période
N- 02	Exploitation de l'infrastructure d'agrégation	13.04	2016-2017
Situation initiale	L'infrastructure d'agrégation est en service depuis décembre 2014. Les cantons mettent à disposition leurs géodonnées de base selon le droit fédéral et permettent leur utilisation. Pour le fonctionnement de l'infrastructure d'agrégation, des fonds d'exploitation pour au moins deux années ont été négociés par le bureau de pilotage de l'ex CI-GEO. L'exploitation doit être assurée à long terme.		
Buts	Les processus de l'infrastructure d'agrégation seront consolidés, documentés et optimisés. Le financement ainsi que le développement à long terme de l'exploitation de l'infrastructure d'agrégation devront être assurés.		
Mesures pour 2016	Prolongation des contrats d'exploitation de l'infrastructure d'agrégation. Réception du manuel d'organisation pour l'infrastructure d'agrégation ainsi que de la définition et de l'utilisation de processus de corrections continues. Obtenir un financement supplémentaire des cantons ou de tiers.		
Coordination	Organisation de l'exploitation de l'infrastructure d'agrégation.		
Résultats fin 2016	L'organisation en charge de l'exploitation se rencontre régulièrement et détermine les développements opérationnels. La release 2.0 est en fonction en fin d'année. Un financement supplémentaire sera examiné pour le développement de l'infrastructure d'agrégation.		

Les processus de l'infrastructure d'agrégation ont été définis et documentés dans le manuel d'organisation de geodienst.ch. Le document a été approuvé par le comité directeur et constitue depuis lors une base pour l'exploitation opérationnelle. Les contrats pour l'exploitation de l'infrastructure d'agrégation ont été prorogés de deux ans. Un financement supplémentaire lié à des objectifs précis a par ailleurs pu être obtenu des cantons, notamment pour stimuler le développement conformément aux «instructions pour la mise à disposition de géodonnées conformes à un modèle à l'aide des services de téléchargement prescrits par la LGéo» (H-02). La version 2.0 de l'infrastructure d'agrégation a pu être mise en service avec succès en novembre 2016. L'exploitation de l'IA est une tâche permanente qui ne doit donc plus être présentée comme une action spécifique.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se poursuit en 2017

No	Désignation	CCGEO-No	Période
N- 03	Elargir l'infrastructure d'agrégation pour l'INDG	13.05	2016ff
Situation initiale	Grâce à la réalisation et à l'exploitation de l'infrastructure d'agrégation, une contribution fondamentale et utile à l'INGD sera offerte. L'offre de l'infrastructure d'agrégation se limite à l'heure actuelle à peu de thèmes, mais va s'intensifier avec le planning d'application (action H-04) et avec les programmes de mise en œuvre (action H-05). Le raccordement à l'INGD n'est pas encore réalisé.		
Buts	L'infrastructure d'agrégation sera dans son contenu selon les programmes de mise en œuvre élargie et fonctionnera efficacement. L'interface avec l'INDG sera réalisée		
Mesures pour 2016	Planning d'autres optimisations dans le cadre de la réalisation du Roadmap MDX (resp. Input-interfaces / internes interfaces). Faire avancer la livraison des données au géoportail national. Installation d'un Interface de pilotage pour la task-force e-geo.ch		
Coordination	Task-force e-geo.ch, services spécialisés de la confédération, COSIG.		
Résultats fin 2016	Le nombre de couches de données disponibles de l'infrastructure d'agrégation suivra les programmes de mise en œuvre L'INGD pourra être raccordée directement et mise à disposition.		

Une feuille de route («Roadmap MDX») a été conçue sur la base des nouvelles «instructions pour la mise à disposition de géodonnées conformes à un modèle à l'aide des services de téléchargement prescrits par la LGéo» (H-02) et d'observations faites par les cantons de Soleure et d'Argovie. Cette feuille de route a permis de compléter l'interface d'entrée de l'infrastructure d'agrégation et de la mettre en service. Les interfaces de sortie à compléter selon la feuille de route ont été prévues et doivent être développées et mises en service avec la version 3.0 de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) en 2017. La livraison des données au géoportail national pourra ensuite être pilotée et progresser conformément aux programmes de mise en œuvre.

C'est notamment pour assurer une assise aussi durable et large que possible à l'extension de l'IA pour l'INDG qu'un projet de stratégie de l'IA pour les années 2017 à 2020 a été élaboré et transmis pour consultation aux services de géoinformation des cantons, au comité de suivi Géoinformation et aux services fédéraux spécialisés concernés.

Les mesures prévues en 2016 ont été exécutées
L'action se poursuit